

Jean-Claude Lévy « L'économie circulaire : l'urgence écologique ? Monde en transe, Chine en transit », Presses de l'Ecole nationale des Ponts & Chaussées, 2009

La moitié de la population mondiale vit à présent en ville. La Chine compte 60 villes millionnaires et 30 dépassant le million d'habitants. 400 villes nouvelles doivent sortir de terre d'ici 2020... Actuellement de 45%, le taux de population urbaine chinoise devrait atteindre 60% en 2020. La crise urbaine de la nature concerne donc particulièrement ce pays, en pleine révolution industrielle, dont la part dans la production mondiale a doublé en 15 ans, pour atteindre aujourd'hui, selon le FMI, 12,7%.

Face à cette situation, les autorités chinoises, tant au niveau central que local, ont pris depuis 2000 des mesures plus importantes qu'en France et en Europe pour mettre en place une politique de l'environnement, à l'échelle expérimentale puis nationale, dite « économie circulaire » (par opposition à l'économie linéaire) ou en circuit fermé, originale par rapport aux politiques classiques de gestion de l'environnement. Elle fait l'objet d'un ensemble de lois, en vigueur depuis 2009.

L'ouverture et les réformes entreprises depuis le début des années 1980 ont généré un extraordinaire développement économique et social, considérablement amélioré le niveau de vie (une classe moyenne de 200 à 300 millions de membres a vu le jour), mais ont provoqué un appauvrissement écologique considérable. De 1978 à 2000, le nombre de villes est passé de 193 à 663, représentant 6% du territoire, 524 millions d'habitants, 50% de la production industrielle, 70% du PIB, 80% du revenu fiscal, 83% de la valeur ajoutée du secteur tertiaire, 90% de la recherche et de l'enseignement supérieur. Cependant, usine du monde, la Chine en est aussi devenu la poubelle...

Dans ce contexte, l'économie circulaire se présente comme une démarche empirique de l'Etat et une stratégie nationale. Elle est basée sur six éléments principaux :

- 1 – l'utilisation modérée et la plus efficace possible des ressources non renouvelables ;
- 2 – une exploitation des ressources renouvelables respectueuse de leurs conditions de renouvellement ;
- 3 – l'éco conception et la production propre ;
- 4 – une consommation respectueuse de l'environnement ;
- 5 - la valorisation des déchets en tant que ressources ;
- 6 – le traitement des déchets sans nuisances.

Cette stratégie est expérimentée dans sept branches industrielles : aciers et métaux non ferreux (Baolu), charbon, électricité et chimie (Lubei, Kailin, Guiyang), matériaux de construction et industrie légère (Guiyang). Elle concerne quatre domaines prioritaires : la récupération et la valorisation des ressources renouvelables, la valorisation des déchets métalliques, le « remanufacturing » et la récupération de l'électro-ménager hors d'usage. Elle est mise en œuvre dans 13 parcs éco industriels et, depuis 2005, dans 10 éco villes et éco provinces (Beijing, Shanghai, Chongqing, Guiyang, Ningbo, Hebi, Tongling, Liaoning, Shandong, Jiangsu), sous l'impulsion de la Commission nationale de la réforme et du développement.

Jean-Claude Levy propose une analyse de différents éco parcs : Lubei (Shandong), TEDA (Tianjin), « biotope industriel » et l'un des pôles les plus importants pour les technologies avancées et l'innovation, Panjin (Liaoning) qui s'efforce d'emprunter la même voie, et Guiyang, le prototype des éco villes et qui témoigne d'un important souci de reformulation de l'environnement urbain chinois.

En moins d'une décennie, la Chine a élaboré un cadre législatif contraignant désormais les opérateurs industriels et administratifs à se plier à de nouvelles règles : les résultats partiels semblent probants. Elle s'est ainsi engagée dans des orientations d'ampleur insoupçonnable, dans le cadre d'une expérience significative, de par l'échelle où elle se déroule et des défis qu'elle affronte. Si elle réussissait, cette expérience offrirait – tant aux pays développés qu'à ceux en développement – la représentation d'un nouveau mode d'industrialisation et d'urbanisation.

L'économie circulaire vise un décrochement entre croissance économique et consommation des ressources : son développement est l'un des objectifs majeurs du 11^e Plan quinquennal. Selon Ernst & Young, la Chine est devenue l'un des cinq pays les plus attractifs au monde en matière d'investissements dans les énergies renouvelables (la France est 9^e). Mais il n'y a pas encore dans ce

pays une conscience aiguë de la protection des ressources et de la nécessité de promouvoir des modes de consommation durables : le régime économique linéaire reste largement dominant. Après avoir réussi la transition démographique, ébauché la transition démocratique, la Chine en marche vers la « société harmonieuse » cherche à concilier son développement économique (une « économie socialiste de marché écologique » ?) avec un usage acceptable des ressources de la nature. Conseiller spécial auprès du Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales (ministère des Affaires étrangères), Jean-Claude Levy signe un ouvrage conciliant enquête de terrain et réflexion issue d'une vaste culture. Un ouvrage parfaitement iconoclaste au regard du discours médiatique sur les problèmes d'environnement en Chine, dont on espère – il est permis de rêver - que ceux qui abordent désormais ici ce sujet, notamment nos « écologistes », l'aient au préalable lu...